ASSEMBLÉE NATIONALE

Direction des Affaires Immobilières et du Patrimoine (DAIP)
Département Maîtrise d'œuvre

Rénovation du rez-de-chaussée de l'Aile Est du Palais Bourbon

Lot 1 : « Curage, Gros-œuvre, Déplombage, Maçonnerie, Pierre de Taille, Carrelage et faïence »

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES
(CCTP)

Août 2026 – Indice 0

Table des matières

1 GENERALITES 4
1.1 Présentation générale de l'opération 4
1.1.1 Curage 4
1.1.2 Gros-œuvre, maçonnerie 5
1.1.3 Pierre de taille 5
1.1.4 Carrelage et faïence 5
1.1.5 Déplombage 5
1.2 Documents techniques généraux 5
2 DESCRIPTION DES TRAVAUX 7
2.1 Constats d'état des lieux 7
2.2 Documents d'exécution 8
2.2.1 Plans d'exécution et détails 8
2.2.2 Dossier des ouvrages exécutés (D.O.E.) 8
2.3 Témoin 8
2.4 Installations de chantier 9
2.4.1 Protections de chantier et interventions préalables 9
2.4.2 Cloisonnement de chantier 9
2.4.3 Emprise chantier extérieure 9
2.4.4 Bennes et évacuations des déchets de chantier 10
2.4.5 Signalétique de chantier 10
2.4.6 Nettoyage de chantier 10
2.4.7 Trait de niveau 10
2.5 Curages et déposes 10
2.5.1 Dépose des cloisons 11
2.5.2 Dépose des faux-plafonds 11
2.5.3 Dépose de blocs-portes 11
2.5.4 Dépose de faux-planchers 11
2.5.5 Dépose des revêtements de sol 11
2.5.6 Dépose des éléments menuisés en conservation 11
2.5.7 Curage des murs et parois 12
2.6 Démolition 12
2.6.1 Démolition des sols sanitaires 12
2.6.2 Création d'ouvertures et d'élargissement dans des éléments porteurs 12
2.6.3 Percements / Calfeutrements 14
2.6.4 Déplombage 14
2.7 Maçonnerie 14
2.7.1 Création de dalles dans sanitaires 14
2.7.2 Reprise des escaliers, adaptations, supports en maçonnerie 15

2.7.3 Création de caniveaux 15
2.7.4 Calfeutrements divers 15
2.7.5 Traitement de fissures 15
2.7.6 Enduits 15
2.8 Pierre de taille 16
2.8.1 Déconstruction allège pour accès secondaire (sciage) et reprise des tableaux 16
2.8.2 Intégration et harmonisation des soupiraux 16
2.8.3 Incorporation du mécanisme des stores 16
2.8.4 Reprise des regingots et tableaux des menuiseries extérieures 16
2.9 Carrelage, faïence 17
2.9.1 Carrelage 17
2.9.2 Plinthes 17
2.9.3 Faïence 17
2.9.4 Trappes murales à carreler 18
2.9.5 Protection des angles 18
2.9.6 Joints d'étanchéité et désolidarisation des sols carrelés 18
2.9.7 Crédence en faïence 18
2.9.8 Dés maçonnés 19

1 GENERALITES

1.1 Présentation générale de l'opération

Le présent cahier des clauses techniques particulières a pour objet la description et la définition des prescriptions techniques dans le cadre de la présente opération :

Curage, Gros-œuvre, Déplombage, Maçonnerie, Pierre de Taille, Carrelage et faïence

L'opération consiste en la rénovation complète du rez-de-chaussée de l'Aile Est du Palais Bourbon, comprenant la restructuration des locaux existants (bureaux de députés, bureaux de collaborateurs, salle de réunion, accueil, sanitaires, locaux de reprographie et de convivialité).

L'objectif final attribué au présent lot consiste à exécuter l'ensemble des prestations de curage et de déshabillage des locaux, le déplombage des revêtements concernés, les travaux de gros-œuvre et de maçonnerie nécessaires à la restructuration des locaux (création de dalles, reprises de sols, percements, calfeutrements), les travaux de pierre de taille sur les parties d'ouvrage en pierre concernées par le projet, ainsi que la fourniture et la pose des revêtements de carrelage et de faïence des locaux concernés.

L'allotissement du projet est le suivant :

- **LOT 1 : Curage, Gros-œuvre, Déplombage, Maçonnerie, Pierre de Taille, Carrelage et faïence**
- LOT 2 : Cloisons, Faux-plafond, Faux-planchers
- LOT 3 : Menuiserie intérieure
- LOT 4 : Menuiserie extérieure
- LOT 5 : Stores
- LOT 6 : Peinture, revêtement de sols souples, signalétique
- LOT 7 : Métallerie
- LOT 8 : Courants Forts, Courants Faibles
- LOT 9 : CVC, Plomberie, GTIC
- LOT 10 : Détection Incendie
- LOT 11 : Tableaux divisionnaires
- LOT 12 : Contrôle d'accès
- LOT 13 : Hypervision

Les travaux seront exécutés en milieu occupé, le Palais Bourbon demeurant en activité parlementaire pendant toute la durée du chantier.

1.1.1 Curage

Sont notamment inclus dans le présent sous-chapitre (liste non exhaustive) :

- L'établissement du constat d'état des lieux contradictoire avant travaux.
- La dépose de l'ensemble des cloisons légères, faux-plafonds, revêtements de sols et plinthes, blocs-portes, faux-planchers présents sur toutes les zones concernées par le chantier.
- La dépose en conservation des éléments menuisés (meubles encastrés, allèges de ventilo-convecteurs) susceptibles de réemploi.
- Le curage des murs et parois jusqu'au gros-œuvre brut.

1.1.2 Gros-œuvre, maçonnerie

- Les études, calculs, tracés, dessins d'exécution et de détail des ouvrages concernés par le présent lot.
- La protection des ouvrages environnants des zones traitées pour l'ensemble des lots.
- La fourniture, pose, dépose, déplacements et enlèvement du matériel d'exécution, échafaudages, étaiements et engins nécessaires aux travaux.
- La démolition des sols des sanitaires existants et la création des dalles et formes de pente nécessaires aux nouveaux locaux humides.
- La création d'ouvertures et l'élargissement de baies dans des éléments porteurs, ainsi que l'ensemble des percements et calfeutrements nécessaires au passage des réseaux des lots techniques.
- La reprise des escaliers existants et de leurs supports maçonnés,
- Le traitement des fissures et les calfeutrements divers.

1.1.3 Pierre de taille

- Les études, dessins d'exécution et de détails à soumettre au Maître d'œuvre.
- La déconstruction soignée par sciage de l'allège nécessaire à la création de l'accès secondaire, et la reprise des tableaux associés.
- L'intégration et l'harmonisation des soupiraux transmis par le lot serrurerie.
- La reprise des regingots et tableaux en pierre au droit des menuiseries extérieures reprises par le lot menuiseries extérieures.
- Le nettoyage des éléments en pierre existants décrits au présent lot et l'enlèvement des gravois résultant des travaux.

1.1.4 Carrelage et faïence

- La fourniture et la pose de carrelage de sol et de plinthes dans les sanitaires et locaux humides.
- La fourniture et la pose de faïence murale dans les mêmes locaux.
- La fourniture et la pose de trappes carrelées
- La réalisation des joints d'étanchéité et de désolidarisation nécessaires en périphérie des sols carrelés.
- La réalisation de dés maçonnés

1.1.5 Déplombage

L'attention de l'entreprise est attirée sur la présence potentielle de plomb dans les peintures et revêtements existants et sous les planchers. L'entreprise devra prendre toutes les mesures pour la protection des personnes intervenantes (confinement, filtration d'air, protections individuelles), et procéder au déplombage par aspiration des revêtements concernés, après dépose des sols, avant la remise à disposition de la zone aux autres corps d'état. Des tests lingettes de restitution seront systématiquement réalisés à l'issue des opérations de déplombage par le titulaire du présent lot.

1.2 Documents techniques généraux

Le titulaire doit prendre connaissance du CCTP commun et de son annexe « Limites des prestations » ainsi que de l'ensemble des pièces du marché.

Les travaux seront exécutés en conformité avec les spécifications et règlements techniques en vigueur à la date de signature du marché, notamment :

- Le fascicule technique relatif aux ouvrages de maçonnerie des travaux de restauration des Monuments Historiques (opuscule relatif aux ouvrages de maçonnerie) publié par la direction du patrimoine (Ministère de la Culture) ;
- NF DTU 20.1 (juillet 2020), Ouvrages en maçonnerie de petits éléments – Parois et murs ;
- NF DTU 21 (P 18-201), Exécution des travaux en béton ;
- NF DTU 26.1, Enduits au mortier de liants hydrauliques ;
- NF DTU 26.2 / NF P14-201, Chapes et dalles à base de liants hydrauliques ;
- NF DTU 13.3, Dallages – Conception, calcul et exécution ;
- NF DTU 52.1, Revêtements de sol scellés et NF DTU 52.2, Revêtements de sol collés (carrelage) ;
- NF DTU 55.2, Revêtements muraux attachés en pierre mince, et prescriptions du fabricant pour la faïence collée ;
- NF EN 13670/CN, Exécution des structures en béton – Tolérances dimensionnelles de construction ;
- NF EN 12057 et NF EN 12058, Produits en pierre naturelle – Carreaux et dalles / Pierre de taille – Exigences ;
- NF EN 1936, Méthodes d'essai des pierres naturelles – Masses volumiques et porosités ;
- NF B10-601, Produits de carrières – Pierres naturelles – Prescriptions générales d'emploi ;
- Le Guide du marquage CE pour la pierre naturelle ;
- Recommandations de la CRAMIF relatives aux interventions sur peintures au plomb, et réglementation applicable au risque plomb (Code de la santé publique, Code du travail) ;
- Les normes AFNOR, règles professionnelles et règlements applicables à la présente opération, ainsi que les normes NF P93-501 relatives aux clôtures et palissades de chantier.
- Carrelage et faïence : NF 50.1 et 50.2

Le titulaire examinera tous les plans et documents contractuels et prendra connaissance de l'ensemble des autres lots et de leurs conséquences sur l'exécution de son propre lot. L'énumération des documents n'est donnée qu'à titre indicatif et d'information et ne peut constituer une énumération limitative.

2 DESCRIPTION DES TRAVAUX

Les travaux bruyants générés par le présent lot vis-à-vis des occupants et des avoisinants sont à prévoir exclusivement pendant les jours et tranches horaires définis par le maître d'ouvrage :

- En période de session parlementaire : en semaine du lundi au vendredi de 6h00 à 8h30, et la nuit de 22h à 6h ; le samedi de 8h00 à 17h00.

En dehors de ces créneaux, les travaux devront être réalisés sans nuisance sonore perceptible par les occupants des locaux avoisinants.



Plan E049 – État existant (03/06/2026)

2.1 Constats d'état des lieux

Avant toute intervention de l'entrepreneur, un constat d'état des lieux intérieur et extérieur sera établi aux frais du titulaire du présent lot, contradictoirement par-devant huissier en présence des représentants de toutes les parties.

Le titulaire du présent lot se doit de prendre en charge et de participer à ce constat dans les conditions données par l'expert désigné. En complément de l'étude des pièces écrites et graphiques du dossier de consultation, l'entrepreneur doit se rendre sur le site afin de prendre connaissance des lieux, d'obtenir tous renseignements et indications et de faire les relevés et sondages nécessaires à la remise de son offre.

L'entrepreneur ne saurait dégager sa responsabilité en cas de dommages ultérieurs relevant d'une mauvaise appréciation de l'environnement de son intervention.

➔ Localisation :

- Ensemble des locaux du rez-de-chaussée de l'Aile Est concernés par les travaux, suivant plans E049 « État existant » et « État projeté ».

2.2 Documents d'exécution

2.2.1 Plans d'exécution et détails

Le titulaire devra remettre l'ensemble des plans d'exécution relatifs à ses ouvrages.

Pendant toute la durée de sa mission, le titulaire est tenu de consulter et publier sur la plateforme de travail collaboratif tout document qui lui est demandé par le maître d'ouvrage ou tout intervenant (maître d'œuvre, SPS), et de répondre par écrit à toute question qui lui est posée dans un délai d'une semaine.

L'entreprise devra établir, dans un délai maximum de deux semaines à compter de l'ordre de service, son calendrier d'exécution respectant les dates jalons du calendrier marché, illustré par des plans de phasage.

2.2.2 Dossier des ouvrages exécutés (D.O.E.)

L'entreprise devra établir, dans un délai maximum de deux semaines à compter de la fin des travaux, en un exemplaire papier et un exemplaire dématérialisé, le dossier des ouvrages exécutés, comprenant :

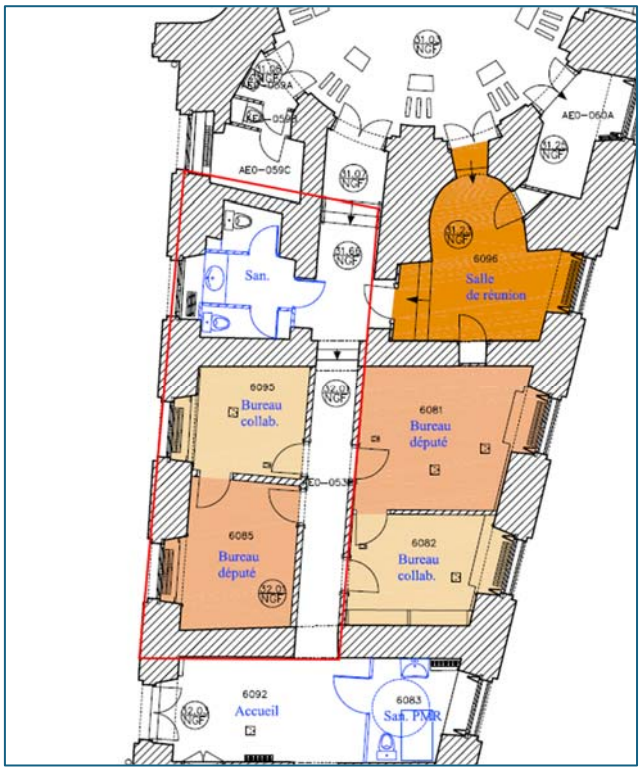
- Un sommaire général ;
- Les plans des zones traitées et documents d'exécution indicés et datés, avec des intitulés clairs et conformes à l'exécution ;
- Une copie des bordereaux de suivi des déchets ;
- Les PV de contrôles réglementaires ;
- Les fiches techniques et les références précises des matériels et matériaux utilisés ;
- Les fiches d'essais et d'autocontrôle, notamment les résultats des tests lingettes de restitution après déplombage.

2.3 Témoin

Le titulaire du présent lot devra réaliser, à l'issue des travaux de curage, une surface témoin destinée à valider les dispositions futures et à servir de référence pour la suite du chantier.

Cette surface témoin sera protégée pendant toute la durée du chantier.

Le titulaire du présent lot devra prévoir toutes les interventions de maçonnerie dans cette surface témoin (dépose des existants, étanchéité des sols, réalisation de dalles béton, percements, calfeutrements, reprise des baies de menuiseries et des rejingots).



Plan – localisation de la zone témoin

➔ Localisation :

- Zone témoin identifiée sur le plan, à la valorisation de la surface au sol (85 m² provisionnés à la DPF).

2.4 Installations de chantier

2.4.1 Protections de chantier et interventions préalables

Le titulaire du présent lot devra prévoir la protection des sols et des ouvrages conservés dans l'emprise et aux abords du chantier :

- Protection par panneaux isorel sur les sols dans les zones de circulation et de manutention dans la cour d'Honneur, et remise en place autant que nécessaire pendant toute la durée de chantier ;
- Protection des angles de la façade en pierre donnant sur la cour d'Honneur.

Avant toute intervention dans la cour d'Honneur et préalablement à la mise en place de l'emprise de chantier, le titulaire du présent lot prévoira le déplacement des bacs de plantations, la protection des grilles existantes au sol, la dépose des potelets qui délimitent la partie centrale de la cour.

2.4.2 Cloisonnement de chantier

Mise en place de cloisonnements de chantier, coupe-feu 1h, isolés acoustiquement, parfaitement étanches aux poussières, y compris bandes, enduit et peinture sur la face extérieure, de manière à isoler parfaitement la zone en travaux des locaux occupés avoisinants et des circulations restant en service.

Ces cloisonnements devront être prévus dans la rotonde (voûte noire, accès par le 10 rue Aristide-Briand).

2.4.3 Emprise chantier extérieure

L'emprise de chantier dans la Cour d'Honneur sera réalisée comme suit :

- Clôture de chantier en planches neuves en sapin de pays de 25 mm d'épaisseur sur 3m de hauteur, y compris plinthes en planches de 10cm de hauteur.
- Blocs portes métalliques intégrés à la palissade, en entrée et en sortie de la zone pour faciliter les accès au chantier.
- -Mise en place de portails coulissants assez larges pour permettre les entrées et sorties de camions.
- Protections des sols par dalles caoutchouc emboîtables, ép. 30mm, compris toutes sujétions nécessaires au bon écoulement des eaux.
- Sous les protections décrites ci-dessus sera mise en œuvre un film en polyane armé de 300 microns minimum sur toute l'emprise de stockage.

La remise en état de tous les supports protégés par le présent lot sera réalisée à la fin des travaux sur les ouvrages concernés.

2.4.4 Bennes et évacuations des déchets de chantier

Mise à disposition de trois bennes à gravois de 8m3, dans l'emprise de chantier en accord avec le maître d'œuvre, avec tri sélectif des déchets.

L'entreprise sera responsable de la rotation des bennes et de leur mise à disposition pour l'ensemble des corps d'état et pendant toute la durée du chantier.

2.4.5 Signalétique de chantier

L'entreprise sera responsable du balisage permettant de faciliter les accès et les flux des occupants (flux directionnels des piétons, balisage, panneaux d'information et de sécurité, fléchage des circulations de secours maintenues), pendant toute la durée du chantier, en coordination avec la MOE et le coordonnateur SPS.

2.4.6 Nettoyage de chantier

Le titulaire devra le nettoyage courant de toute la zone de chantier, chaque vendredi, ainsi qu'un nettoyage global en fin de chantier, à compter de la notification du présent lot jusqu'à la fin du chantier. Cette responsabilité ne libère pas les autres entreprises de l'obligation d'effectuer leur propre nettoyage à la fin de leurs interventions respectives. En cas de désaccord concernant la responsabilité du nettoyage, la MOE interviendra pour arbitrer sur l'imputation de ce nettoyage.

Le titulaire devra également prévoir un nettoyage des extérieurs (dans la cour d'Honneur), des galeries en sous-sol ; de façon mensuelle, et un nettoyage plus poussé en fin de chantier après passage des corps d'états techniques.

2.4.7 Trait de niveau

Le titulaire du présent lot devra tracer le trait de niveau à 1,00 m du sol fini pour la durée du chantier, tant sur la maçonnerie brute qu'après exécution des enduits, ainsi que sur les bétons et huisseries palières. Les côtes de niveaux seront déterminées à partir de points de nivellement fixes, repérés par rapport aux niveaux NGF préalablement implantés par le géomètre, dont la prestation est à prévoir au présent lot. Le titulaire du présent lot devra faire battre ce trait de niveau autant de fois que nécessaire.

2.5 Curages et déposes

Les travaux de déshabillage, dépose et démolition à réaliser par le présent lot concernent tous les locaux impactés par ses travaux, suivant indication des plans E049 « État existant » et « État projeté ».

Le curage du présent lot ne concerne pas les appareillages sanitaires, électriques et les terminaux. La dépose des réseaux de plomberie, et des réseaux électriques (câbles) sera à la charge des corps d'état techniques.

En cas de doute, l'entreprise devra saisir la MOE qui statuera sur la conservation ou la dépose des éléments concernés. Aucune dépose hâtive ne devra être exécutée sans accord de la MOE au préalable.

Les éléments conservés seront acheminés par le présent lot au niveau -5 de la cour d'Honneur, dans un espace de stockage grillagé. Le présent lot doit prévoir ce coltinage.

2.5.1 Dépose des cloisons

Démolition de l'ensemble des cloisons légères et cloisons maçonnées non porteuses dans l'emprise des travaux, y compris portes intégrées, huisseries, doublages associés, et évacuation des gravois.

2.5.2 Dépose des faux-plafonds

Le présent lot devra prévoir la dépose de l'ensemble des faux-plafonds existants (dalles, ossature, suspentes) dans les locaux concernés par le projet, et également dans les zones d'influences et les locaux connexes (local VDI au niveau sous-sol notamment), y compris les rails, polochons et fixations, et évacuation des gravois.

Les corniches et éléments de décor rapportés identifiés en conservation par le maître d'œuvre seront conservés ou déposés avec soin et protégés en vue de leur repose ou restauration, en coordination avec le lot 2 faux-plafonds.

2.5.3 Dépose de blocs-portes

Dépose des blocs-portes existants, y compris huisseries, quincaillerie et fermetures associées, avec tri des éléments présentant un potentiel de réemploi en accord avec le MOE.

2.5.4 Dépose de faux-planchers

Dépose du faux-plancher existant, sur toutes les zones non carrelées (circulation, bureaux, hall, salle de réunion). Le titulaire du présent lot déposera également les boites de sol intégrées dans ce faux plancher.

2.5.5 Dépose des revêtements de sol

Dépose de l'ensemble des revêtements de sol existants de toute nature (moquette, parquet, carrelage), compris les plinthes associées et les sous-couches.

2.5.6 Dépose des éléments menuisés en conservation

Dépose de tous les éléments menuisés présents au niveau de la zone, et notamment :

- Le meuble courrier au niveau de l'entrée par la voûte noire
- Les sous-bassements en bois au niveau de l'entrée
- Les meubles intégrés de cuisine et salles d'eau, sanitaires
- Les placards de rangements, les étagères
- La dépose des placards est à prévoir à la charge du présent lot, notamment l'enfilade de placards au niveau des circulations, et les placards se situant en partie haute des menuiseries des sanitaires.

Dépose soignée, en conservation, des grilles d'allèges des radiateurs actuels, et de tout élément présentant un potentiel de réemploi, avec stockage protégé dans les locaux désignés par le maître d'ouvrage.

2.5.7 Curage des murs et parois

Curage complet des murs et parois jusqu'au gros-œuvre brut dans l'ensemble des locaux concernés par le projet : dépose des enduits dégradés, revêtements muraux, doublages, ainsi que des éléments rapportés à la construction (suspentes, potences, ferrures, rails), compris descellements nécessaires.

Nota : Cette énumération n'est pas exhaustive et l'entreprise doit l'ensemble des déposes nécessaires dans les zones concernées, à l'exception des ouvrages techniques (électricité, chauffage, ventilation, plomberie) déposés par les entreprises concernées.

Hors lot – la dépose des appareillages, des luminaires, des appareils sanitaires, des canalisations, câblages et accessoires apparents ne sont pas concernés par le curage général des locaux au présent lot (ils sont à prévoir par les lots concernés – électricité, chauffage, ventilation, plomberie).

➔ Localisation :

- Ensemble des locaux du rez-de-chaussée de l'Aile Est repris au projet.

2.6 Démolition

2.6.1 Démolition des sols sanitaires

Démolition complète des sols existants dans l'emprise des sanitaires à restructurer, jusqu'au support brut, y compris chapes, formes de pente et éventuelles étanchéités désaffectées, compris évacuation des gravois.

2.6.2 Création d'ouvertures et d'élargissement dans des éléments porteurs

Généralités

- Ce présent poste intègre la réalisation de documents d'exécution compris notes de calculs justificatives (sur demande la MOEX et BC).
 - Les éléments d'exécution réalisés par l'entreprise intègreront toutes les sujétions d'adaptation suite au relevé des structures existantes (notamment différents structures présentes au niveau supérieur suite à curage). Et ce notamment au droit des appuis de certaines trémies présentes au niveaux supérieures prévus d'être reprises sur les structure rapportées en sous face et décrites dans ce présent CCTP.
- L'offre de l'entreprise intègrera toutes les sujétions d'approvisionnement à pied d'œuvre en intégrant toutes les contraintes propres à une intervention sur le site de l'Assemblée nationale.
- Les éléments de structure métallique mis en place seront traités anti-corrosion et traités CF suivant la règlementation en vigueur
- La fourniture et pose de profilés métalliques intègrera toutes les sujétions de matage /calage/adaptation en fonction des existants à l'aide d'un mortier sans retrait.

Etaiement de la zone de travaux

- Fourniture des étaiements au droit de chaque ouverture à réaliser. Ces étaiements seront dimensionnés suivant les études de l'entreprise et notamment la reprise des Descente De Charges (DDC) issues des étages supérieurs devant être validé en phase préparation.
 - Ce poste intègre l'amenée et le repliement du matériel à mettre en place (type d'étaiement a adapté en fonction de l'étude de l'entreprise).
 - Toutes les sujétions de répartition et calage à mettre en place au droit des ouvrages sur la hauteur du RDC voire du sous-sol.
 - La réception des ouvrages de soutènement

Elargissement dans un mur porteur au droit du bureau 6084

- Etaiement de la zone dito point précédente
- Démolition soignée des ouvrages compris ensachage, coltinage, et évacuation en décharge contrôlée.
- Réalisation de sommiers dito étude d'exécution de l'entreprise, compris toute sujétion de calage et d'adaptation à l'aide d'un mortier sans retrait.
- Fourniture et pose des profilés métalliques type HEA (suivant étude entreprise) compris toute sujétion d'adaptation avec la structure existante.
- Rejointoiement éventuel et dressage des parois conservées à l'aide d'un mortier/enduit adapté au support.

Elargissement dans un mur porteur au droit du bureau AEO -048A

- Etaiement de la zone dito point précédente
- Déposes soignées des renforts existants compris coltinage et évacuation en décharge
- Démolition soignée des ouvrages compris ensachage, coltinage, et évacuation en décharge contrôlée.
- Réalisation de sommiers dito étude d'exécution de l'entreprise, compris toute sujétion de calage et d'adaptation à l'aide d'un mortier sans retrait.
- Fourniture et pose des profilés métalliques type HEA (suivant étude entreprise) compris toute sujétion d'adaptation avec la structure existante.
- Rejointoiement éventuel et dressage des parois conservées à l'aide d'un mortier/enduit adapté au support.

Elargissement dans un mur porteur au droit du bureau 6089

- Etaiement de la zone dito point précédente
- Démolition soignée des ouvrages compris ensachage, coltinage, et évacuation en décharge contrôlée.
- Réalisation de sommiers dito étude d'exécution de l'entreprise, compris toute sujétion de calage et d'adaptation à l'aide d'un mortier sans retrait.
- Mise en place de deux poteaux HEA « coté bureaux » compris sujétions de création d'appuis en PH du SS pour répartition des charges) – Les poteaux plombent sur un mur de refend en sous face
- Fourniture et pose des profilés métalliques type HEA (suivant étude entreprise) compris toute sujétion d'adaptation avec la structure existante.
- Rejointoiement éventuel et dressage des parois conservées à l'aide d'un mortier/enduit adapté au support.

Nota : Une attention particulière sera apportée dans le cadre de la réalisation de l'exécution des travaux dans cette zone et notamment dans le cadre de la reprise structurelle d'ouvrages verticaux localisés à l'étage supérieur (notamment des poteaux). Ces éléments/appuis devront être soigneusement relevés après curage et structurellement repris sur les ouvrages structurels rapportés (compris toutes sujétions de finitions)

Elargissement dans un mur porteur au droit du bureau 6090

- Etaiement de la zone dito point précédente
- Démolition soignée des ouvrages compris ensachage, coltinage, et évacuation en décharge contrôlée.
- Réalisation de sommiers dito étude d'exécution de l'entreprise, compris toute sujétion de calage et d'adaptation à l'aide d'un mortier sans retrait.
- Fourniture et pose des profilés métalliques type HEA (suivant étude entreprise) compris toute sujétion d'adaptation avec la structure existante.

- Rejointoiement éventuel et dressage des parois conservées à l'aide d'un mortier/enduit adapté au support.

Nota : Une attention particulière sera apportée dans le cadre de la réalisation de l'exécution des travaux dans cette zone et notamment dans le cadre de la reprise structurelle d'ouvrages verticaux localisés à l'étage supérieure (notamment des poteaux). Ces éléments/appuis devront être soigneusement relevés après curage et structurellement repris sur les ouvrages structurels rapportés (compris toutes sujétions de finitions)

➔ Localisation :

- Voiles porteurs identifiés sur le document E049 – État existant.
- Frangements des deux têtes de mur identifiés sur le document E049 – État existant, afin de basculer la circulation côté rue Aristide-Briand.
- Elargissement dans le mur de l'entrée (Hall) pour insertion des armoires électriques.

2.6.3 Percements / Calfeutrements

Le titulaire du présent lot devra les percements, tranchées, saignées ou carottages des parois existantes et les réservations dans les parois neuves, pour le passage des différents réseaux des lots techniques, ainsi que l'ensemble des calfeutrements coupe-feu dans la mesure où ces percements seront supérieurs à 50mm.

Les entreprises devront transmettre leurs demandes en réservations lors de l'établissement du plan de réservations. Une fois ces plans signés, toute modification sera à la charge de l'entreprise qui en fera la demande.

Avant percements, l'entrepreneur prévoira toutes les dispositions de renforcements nécessaires. Après passage des réseaux et intervention des lots techniques, le présent lot doit tous les bouchements soignés, assurant une parfaite liaison avec le support existant contigu conservé.

2.6.4 Déplombage

Le titulaire du lot 1 assure le déplombage par aspiration des revêtements et supports concernés après dépose des sols et revêtements existants, dans les conditions réglementaires applicables (protection des personnels, confinement des zones, filtration de l'air).

Le titulaire du lot 1 met en place les vestiaires plomb avec douches nécessaires à l'ensemble des interventions de déplombage, ainsi que les moyens de protection collective liés au travail du plomb : isolement de la zone de travail par balisage, nettoyage régulier du poste de travail, mise en place et passage à travers un pédiluve, aspiration à la source.

Des tests lingettes de restitution seront systématiquement réalisés par le titulaire du lot 1 à l'issue du déplombage, avant restitution de la zone aux autres corps d'état, et joints au dossier des ouvrages exécutés.

Ces dispositions ne s'appliquent pas aux menuiseries extérieures car le déplombage de ces ouvrages restent à la charge du titulaire du lot concerné « menuiseries extérieures ».

➔ Localisation :

- Suivant indication des plans du maître d'œuvre, sur l'ensemble de la zone.

2.7 Maçonnerie

2.7.1 Création de dalles dans sanitaires

Réalisation de dalles ou d'une forme de pente en béton armé dans l'emprise des sanitaires restructurés, comprenant réglage et compactage du support, ferraillage suivant nécessité, et mise en œuvre d'un béton hydrofugé apte à recevoir le système d'étanchéité sous carrelage prévu au présent lot.

2.7.2 Reprise des escaliers, adaptations, supports en maçonnerie

Reprise ponctuelle des maçonneries support des escaliers existants, adaptations nécessaires liées à la restructuration des accès (notamment création de l'accès secondaire), reprises d'emmarchements et raccords de maçonnerie associés pour respecter une hauteur de marches conformément à la règlementation.

2.7.3 Création de caniveaux

Le titulaire du présent lot devra la création de caniveaux ouverts maçonnés destinés au passage des réseaux au sol, dans la zone Nord du rez-de-chaussée de l'Aile Est comprenant :

- Le tracé et l'implantation du caniveau, dimensions (largeur et profondeur) déterminées en coordination avec le lot 9 « CVC, Plomberie, GTIC » et le lot 8 « Courants Forts, Courants Faibles », en fonction du nombre, de la nature et de la section des réseaux à faire cheminer ;
- La démolition du sol existant sur l'emprise du tracé, compris évacuation des gravois aux décharges publiques ;
- Les jouées du caniveau réalisées en parpaings pleins, montés au mortier, permettant la fixation des réseaux (colliers, chemins de câbles, supports) par les lots techniques concernés ;
- La dalle de fond en béton armé ferraillé, dosée et ferraillée suivant nécessité ;
- Les raccords et calfeutrements avec les sols existants conservés de part et d'autre du caniveau ;

Le titulaire devra soumettre son plan d'implantation et de dimensionnement du caniveau à la validation de la Maîtrise d'œuvre et des lots techniques concernés avant toute exécution.

➔ Localisation :

Circulation Nord du rez-de-chaussée de l'Aile Est, depuis le salon d'accueil (local 6092) jusqu'à la salle de réunion (local 6096).

2.7.4 Calfeutrements divers

Calfeutrements soignés dans les parois et planchers au droit des passages de gaines, tuyauteries et réseaux techniques, de telle manière que les degrés de résistance au feu et d'affaiblissement acoustique des parois soient respectés.

Les calfeutrements doivent garantir le degré coupe-feu exigé, notamment au niveau des parois des locaux techniques en sous-sol.

➔ Localisation :

- Calfeutrements en paroi et en dalle de l'ensemble de la zone.
- Ensemble des locaux techniques en sous-sols AEA-043E ; AEA-045A ; AEA-046A.

2.7.5 Traitement de fissures

Piochement, ouverture et rebouchement des fissures et crevasses identifiées sur les parois conservées, avec injection de mortier anti-retrait, et réfection des enduits en raccord.

2.7.6 Enduits

Le titulaire du présent lot devra l'enduisage des locaux techniques en sous-sols pour remise en peinture par le lot « peinture »

➔ Localisation :

- Ensemble des locaux techniques en sous-sols AEA-043E ; AEA-045A ; AEA-046A.

2.8 Pierre de taille

2.8.1 Déconstruction allège pour accès secondaire (sciage) et reprise des tableaux

Sciage soigné de l'allège en maçonnerie/pierre concernée par la création de l'accès secondaire prévu au projet, comprenant :

- Toutes les précautions au droit des parties conservées, y compris sciage des rives sans épaufrure ;
- La reconstitution des tableaux et de la voussure de la baie créée, par mise en œuvre d'un parement en pierre ou d'un enduit en raccord suivant nature du support existant, compris toutes sujétions d'armatures ;
- Les arêtes devront être parfaitement rectilignes ;
- Le scellement de l'huisserie de la future menuiserie dont la fourniture est à la charge du lot menuiseries extérieures.
- Les rebouchements au droit de cette porte-fenêtre est à prévoir par le présent lot.
- Le seuil en Saint-Maximin, bouchardé, sur présentation de plan de calepinage et d'échantillon à l'architecte.

2.8.2 Intégration et harmonisation des soupiraux

Le titulaire du présent lot devra la réalisation des réservations et scellements nécessaires à l'intégration des soupiraux fournis et posés par le lot Serrurerie, ainsi que l'harmonisation des parements en pierre au pourtour de ces ouvrages (reprise des feuillures, ragréage et patine d'harmonisation en raccord avec la pierre existante).

L'ensemble des soupiraux sera à reprendre pour le scellement des grilles, et 5 soupiraux complémentaires seront à percer pour réaliser des prises d'air par la partie inférieure. Des ouvertures seront créées dans ces derniers, qui sont obturés à ce jour.

2.8.3 Incorporation du mécanisme des stores

Rebouchage des trous de fixation des stores existants

Le titulaire du présent lot devra reboucher soigneusement les trous laissés en façade dans les éléments en pierre par les fixations des stores existants : aucun résidu de dispositif de fixation ne devra être laissé en place.

La dépose des stores est prévue au lot 5 « stores », mais le rebouchage des trous est au présent lot.

Fixation du mécanisme des stores neufs

Le titulaire du présent lot devra en coordination avec le lot 5 « stores », tous les percements soignés nécessaires dans la pierre pour permettre la fixation des éléments constitutifs des stores.

L'implantation des percements sera prévue et tracée par le lot 5 « stores ».

➔ Localisation :

A prévoir suivant indications des plans du Maître d'œuvre au droit des anciens stores déposés et pour la fixation des coffres des stores neufs

2.8.4 Reprise des regingots et tableaux des menuiseries extérieures

Reprise des regingots (appuis de fenêtre en pierre) et des tableaux en pierre au droit des menuiseries extérieures reprises par le lot 4 « Menuiseries extérieures », comprenant le ragréage au mortier d'enduit de chaux grasse sur les parties unies et moulurées, de teinte et de granulométrie se rapprochant au maximum des parements d'origine, ainsi que le rejointoiement en raccord et la patine d'harmonisation.

Cette prestation est à réaliser en coordination avec le titulaire du lot menuiseries extérieures.

➔ Localisation :

- Accès secondaire créé (voir plan E049 « État projeté ») ;
- Ensemble des baies concernées par les travaux du lot 4 « Menuiseries extérieures »

2.9 Carrelage, faïence

L'Entrepreneur prévoira la fourniture et livraison sur site, sans pose, en vue des besoins futurs de maintenance de 5 % des quantités de faïences murales, plinthes et crédences à la charge du présent lot. Cette quantité en fourniture seule sera intégrée dans les postes décrits ci-après.

2.9.1 Carrelage

Fourniture et pose d'un revêtement de sol en grès cérame de la gamme Solids de chez MOSA ou équivalent.

Caractéristiques :

- Dimensions : 200 x 600 mm - Epaisseur : 12 mm,
- Classement UPEC du produit : U4 P4+ E3 C2
- Antidérapance requise : PN 6
- Classement glissance : R10
- Coloris au choix de l'Architecte dans la gamme du fabricant : 5102V (Sanitaires)

Compris toutes sujétions pour :

- Découpes diverses et calepinage de l'Architecte. Dans le cas de revêtements de sol de différentes natures, le présent revêtement de sol est réglé au même nu que le sol dans lequel il est intégré.
- Pose collée au mortier-colle bénéficiant d'un Avis Technique du CSTB sur chape acoustique ou sous couche acoustique décrite ci-dessus.
- Joints de carrelage exécutés au mortier spécial du type Cermijoint color de chez CERMIX ou équivalent. Coloris au choix de l'Archi

2.9.2 Plinthes

Fourniture et pose de plinthes assorties au carrelage de sol, en périphérie des locaux traités.

- Plinthes droites assorties
- Pose collée au mortier, colle sur les parois verticales, y compris toutes sujétions pour raccords avec tous ouvrages adjacents.
- Toutes sujétions comprises pour pièces d'angles rentrants et sortants. - Mortier de jointoiement identique à celui utilisé pour le revêtement de sol contigu.

2.9.3 Faïence

Fourniture et pose de faïence murale collée dans les sanitaires, conforme aux préconisations du fabricant et aux règles de l'art applicables au support (cloisons hydrofuges livrées par le lot 2 « Cloisons/Faux-plafonds »).

Caractéristiques :

- Gammes Mosa Murals Change ou équivalent
- Dimensions : 300 x 600 mm,

- Hauteur : 1m60 du sol fini. Suivant plans et détails et calepin Architecte et notamment : - Les carreaux du dernier rang disposeront d'un profilé de finition inox.
- Plusieurs coloris au choix de l'Architecte dans la gamme du fabricant et notamment 33510-3060-A et 35070-3060-A.
- Pose collée au mortier-colle épais devant bénéficier d'un agrément ou d'un Avis Technique favorable du C.S.T.B. suivant la nature des supports et d'une préconisation spécifique de la part du fabricant de mortier colle pour le cas présent.

 Joints au mortier fin de jointement, coloris assortis au carrelage au choix de l'Architecte.

 Compris toutes sujétions pour :

 - Découpes et de calepinage suivant plan Architecte,

2.9.4 Trappes murales à carreler

Fourniture et pose dans les parois supports de toutes natures, de trappes basculantes à carreler du type SANITRAP ou équivalent, comprenant :

- un cadre dormant en aluminium épaisseur 20/10ème,

- un cadre ouvrant pivotant en aluminium 20/10ème,

- d'un support formé d'une épaisseur de CTBH (hydrofuge),

- d'un système de fermeture par serrure de type batteuse.

- Pose collée, au présent lot, de carrelage mural sur les trappes compris toutes sujétions de pose et de finition.
- CF suivant réglementation en vigueur.

➔ Localisation :

- Pour le traitement de toutes les trappes d'accès intégrées dans une paroi recevant de la faïence murale.

2.9.5 Protection des angles

Fourniture et mise en œuvre de protections des angles saillants (profilés de type Schlüter-Finec ou équivalent) et des arrêts de carrelage mural par profil à définir maintenues par fixation adaptée à la nature du support, teinte au choix de l'architecte dans les gammes étendues proposées par le fabricant.

➔ Localisation :

- Au droit des angles saillants et des arrêts de carrelage mural.

2.9.6 Joints d'étanchéité et désolidarisation des sols carrelés

Façon de joints d'étanchéité silicone, classe 1 SNJF, y compris préparation des fonds si nécessaire, par fond de joint du type à cellules fermées.

Coloris au choix de l'architecte, compris gamme Crystal translucide.

➔ Localisation :

- Sur l'ensemble des zones carrelées concernées par le présent lot.

2.9.7 Crédence en faïence

L'Entrepreneur prévoira la fourniture et livraison sur site, sans pose, en vue des besoins futurs de maintenance de 5 % des quantités de crédences à la charge du présent lot. Cette quantité en fourniture seule sera intégrée dans les postes décrits ci-après.

Fourniture et pose d'une crédence en faïence murale au-dessus des meubles de la tisanerie, sur une rangée, pose collée au mortier-colle adapté à la nature du support, joints au mortier fin de jointoiement.

Référence : Faïence MOSA gamme Tiles, réf. 76280, format 30 x 30 cm, finition V ou équivalent

Référence : Joint PRB Joint fin 51, réf. Brun 01/2023 ou équivalent

➔ Localisation :

- Au-dessus du plan de travail des meubles de la tisanerie, sur trois rangées

2.9.8 Dés maçonnés

Réalisation de dés maçonnés au droit des tuyauteries émergeant du sol dans les locaux carrelés, par le titulaire du présent lot.

Ces dés maçonnés verront leurs faces latérales habillées par des éléments de plinthe carrelage.

Les dés seront arasés au niveau de la plinthe carrelée ; le dessus sera taloché fin pour mise en œuvre du revêtement de sol prévu au présent lot.

➔ Localisation :

- Sur l'ensemble des zones carrelées concernées par le présent lot.